RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	27

Date de convocation
21/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Réf. 02. 26/10/2026

Séance du 26 octobre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Et le 26 octobre

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur David LAURENT, Maire

Présents : Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Fabrice BIHEL, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Marius BURNEL, Henri DEBRAY, Catherine DEUTINE LEJAMTEL, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Hippolyte EUDES, Laetitia FRANCOIS, Jacky GAILLET, Marylène HACQUEBECQ, David LAURENT, Pauline LEBEURRIER, Dany LECUIR, François LEGRAS, Yannick LEJOLIVET, Christian LEMENNAIS, Brigitte LEMOINE, Jacques LEROUX, Laurence SEILLIER, Sophie VASSARD

Pouvoirs : Agathe PERRODIN ayant donné pouvoir à D. LAURENT
Elodie K'DUAL ayant donné pouvoir à L. FRANCOIS
Sabine JUAN ayant donné pouvoir à F. BIHEL

Secrétaire : Pauline LEBEURRIER

Objet de la délibération : - Augmentation de crédits- budget commune –

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption et de l'acquisition du volume n° 1 d'une surface de 56,97 m² du bien cadastré BH 160 situé 2 rue de la Chesnaie 50560 GOUVILLE-SUR-MER, au prix de 137 000 €, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir l'augmentation de crédits suivante :

- Cpte D. 2132 – Immeubles de rapport + 137 000 €
- Cpte R. 1641 – Emprunts en euros + 137 000 €

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
David Laurent

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mairie de Gouville Commune Nouvelle

Accusé de réception en préfecture
050-2[illegible]-026-02-26-10-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026